



Droit sur l'externalisation des documents en entreprise

Par **maxwel**, le **18/06/2018** à **12:15**

Bonjour

Il y a trois ans, l'entreprise qui m'emploi a décidé de dématérialiser les fiches de paie, qui avant était au format papier pour nous les envoyer directement dans nos boites emails . Il y a deux mois cette entreprise a décidé unilatéralement de nous imposer le stockage de nos fiches de paie sur un service de cloud d'une grande entreprise française.

- Est ce légal au regard du droit du travail?
- Ai je le droit de refuser de migrer mes fiches de paie vers ce service externe (gratuit)

Merci d'avance pour vos réponses

Maxwel